



## POLITIQUE DES LANGUES OFFICIELLES

Bobsleigh CANADA Skeleton s'engage à servir ses membres dans les deux langues officielles du Canada.

Ces services incluent, sans en être limités à, l'emploi de l'anglais et du français dans les domaines suivantes :

- Les documents importants dans les opérations de l'organisme, dont règlements, politiques et procédures, règles techniques, ententes de l'athlète, critères de sélection, sondages nationaux, protocoles d'appel de décision, et codes de conduite;
- Services du bureau national pour recevoir, répondre à ou acheminer les questions du public ou des membres;
- Contenu du site web;
- Informations sur les événements nationaux dont invitations, inscriptions et enregistrements, panneaux et informations sur les lieux, communiqués de presse et annonces publiques;
- Services d'interprétariat aux assemblées générales, sur demande;
- Informations sur l'assemblée générale annuelle, dont avis, invitations, enregistrements, panneaux et informations sur les lieux, et procès-verbaux.

Tous les documents et informations susmentionnés seront diffusés dans la deuxième langue officielle dans un délai maximum de trente jours après la diffusion originale.